

Résultats statistiques

L'imposition des personnes morales dans le canton de Genève

Résultats 2007

Introduction

Dans le canton de Genève, plus de 85 % des recettes fiscales reposent sur deux catégories de contribuables : les personnes physiques, dont les impôts sur le revenu et la fortune représentent les deux tiers du total, et les personnes morales (PM), dont les impôts sur le bénéfice et le capital en forment le cinquième.

Les contribuables PM sont des entreprises qui ont la personnalité morale de par leur nature juridique. Il s'agit des sociétés anonymes (SA), des sociétés à responsabilité limitée (SARL), des sociétés en commandite par actions, des sociétés coopératives, des sociétés immobilières, des associations, des fondations, des fonds de prévoyance et des succursales d'une entreprise étrangère. Au sein de l'économie cantonale, ces entreprises représentent, en 2008, environ 53 % des entreprises de droit privé du canton et occupent approximativement 87 % des personnes de ces mêmes entreprises. Ces proportions varient bien entendu selon les activités économiques observées.

L'analyse qui suit se concentre sur les principaux impôts cantonaux payés par les PM, à savoir l'impôt de base sur le bénéfice, l'impôt de base sur le capital et l'impôt immobilier complémentaire. En outre, les résultats présentés ont pour jour de référence l'état des taxations 2007 au 31 janvier 2010.

Depuis 2005, le classement des PM par activité économique se fonde sur la nomenclature générale des activités économiques 2008 (NOGA 2008), qui remplace la NOGA 2002. Par conséquent, la comparaison des résultats selon la branche d'activité avec les années antérieures à 2005 est limitée.

Par ailleurs, depuis 2007, le champ des personnes morales taxables a été légèrement modifié. Avant 2007, une personne morale était non taxable lorsque l'impôt cantonal sur le bénéfice et sur le capital, l'impôt immobilier complémentaire et l'impôt fédéral direct étaient tous nuls. En 2007, la définition des personnes morales non taxables a été simplifiée, de telle sorte qu'elles correspondent désormais à celles pour lesquelles l'impôt cantonal sur le bénéfice et celui sur le capital sont nuls.

Impôt de base sur le bénéfice en 2007

En 2007, sur les 20 912 contribuables PM¹, plus de la moitié (51 %) n'est soumise à aucun impôt sur le bénéfice. Pour 32 %, l'impôt est inférieur à 5 000 francs et leur part dans le total des impôts s'élève à moins de 2 %.

¹ Les PM non taxables ne sont pas prises en considération dans cette analyse.

A l'autre extrême, 2 % des contribuables PM (503 exactement) paient un impôt supérieur à 100 000 francs. Leurs parts cumulées constituent 84 % du total des montants payés. Les 77 contribuables PM dont l'impôt est supérieur au million de francs participent pour 59 % au total de l'impôt de base sur le bénéfice.

La répartition par branche montre que les *banques*, avec plus de 158 millions de francs, soit 33 % du total de l'impôt dû, sont les plus gros contribuables. Viennent ensuite les entreprises *horlogères* (12 %) et celles actives dans le *commerce de gros* (9 %), lequel regroupe, entre autres, plusieurs sièges de multinationales.

Impôt de base sur le capital en 2007

L'impôt de base sur le capital est moins volatil et moins influencé par la conjoncture économique que l'impôt de base sur le bénéfice. Cependant, comme ce dernier, l'impôt de base sur le capital n'est pas réparti de manière homogène entre les PM. Plus de 80 % d'entre elles paient un impôt inférieur à 1 000 francs, mais leurs parts cumulées dans le total des montants payés sont inférieures à 4 %. A l'opposé, les 128 PM dont l'impôt est supérieur à 100 000 francs concentrent 68 % du total de l'impôt dû.

En termes de branches d'activité, la répartition de l'impôt de base sur le capital est proche de celle de l'impôt de base sur le bénéfice. Avec 34 % du total de l'impôt dû, les *banques* devancent l'*horlogerie* (20 %) et le *commerce de gros* (8%).

Impôt immobilier complémentaire en 2007

La répartition de l'impôt immobilier complémentaire est, quant à elle, tout à fait différente. Deux branches d'activité représentent à elles seules plus de 60 % du total de l'impôt dû : les *activités immobilières* (53 %, dont 35 % pour les sociétés immobilières) et les *assurances* (12 %).

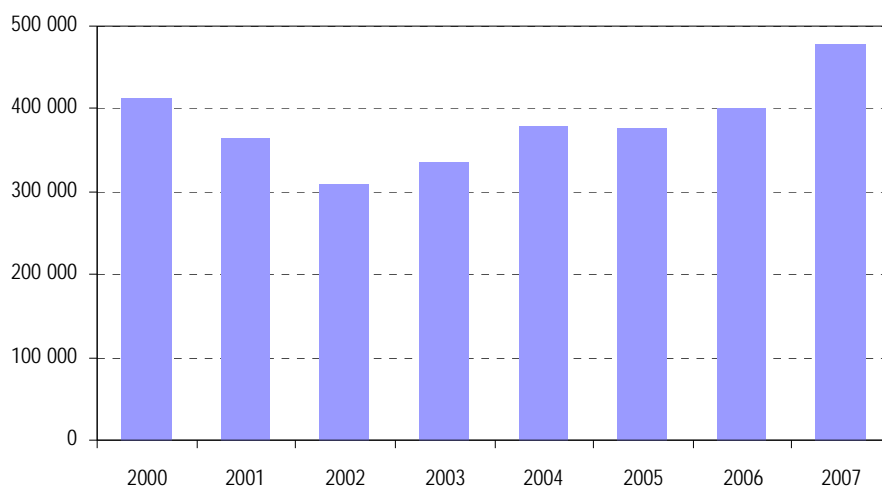
Evolutions récentes

L'impôt de base sur le bénéfice est celui dont l'évolution présente le plus grand intérêt pour l'analyse de la situation économique. Il est en effet directement lié à la marche des affaires des entreprises, au contraire de l'impôt sur le capital et de l'impôt immobilier. Les données peuvent néanmoins être sujettes à l'influence de facteurs liés au processus fiscal (allègements fiscaux ou redressements fiscaux, taxations provisoires, forfaits fiscaux, etc.), sans rapport avec la conjoncture.

Après le ralentissement économique enregistré en 2001 et 2002, la reprise économique amorcée en 2003, consolidée les trois années suivantes, l'exercice 2007 se révèle exceptionnel. Ainsi, par rapport à 2006, l'impôt de base sur le bénéfice progresse de plus de 19 %.

Impôt de base sur le bénéfice des personnes morales, dans le canton de Genève, depuis 2000 (1)

Totaux annuels, en millier de francs



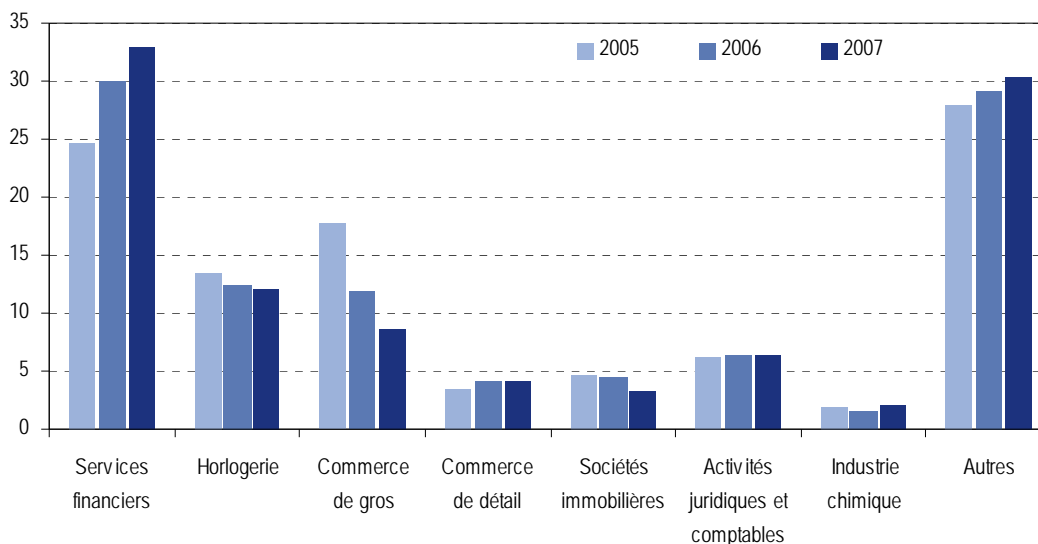
(1) Personnes morales non taxables non comprises.

Source : Direction générale de l'administration fiscale cantonale / Office cantonal de la statistique

Cependant, ce panorama globalement positif masque des situations différentes selon les branches. Le poids relatif des *banques* passe de 30 % du total de l'impôt en 2006 à 33 % en 2007. La part de l'*horlogerie* recule légèrement (2006 : 13 %; 2007 : 12 %), tandis que celle du *commerce de gros* se replie de façon plus marquée (2006: 12 %; 2007: 9 %).

Impôt de base sur le bénéfice des personnes morales, selon la branche économique, dans le canton de Genève, depuis 2005 (1)

Totaux annuels, en %



(1) Personnes morales non taxables non comprises.

Source : Direction générale de l'administration fiscale cantonale / Office cantonal de la statistique

Pour en savoir plus

Les informations sur l'imposition des personnes morales appartiennent au sous-domaine du domaine *Etat, structure et évolution des entreprises* du domaine 06 *Industrie, commerce et services* :

http://www.ge.ch/statistique/domaines/06/06_02/aperçu.asp

Les différentes rubriques sont accessibles directement :

Publications : http://www.ge.ch/statistique/domaines/06/06_02/publications.asp

Graphiques : http://www.ge.ch/statistique/domaines/06/06_02/graphiques.asp#4

Tableaux : http://www.ge.ch/statistique/domaines/06/06_02/tableaux.asp#5

Méthodologie : http://www.ge.ch/statistique/domaines/06/06_02/methodologie.asp#10

Contact : Yannic Forney (Tél. : + 41 22 388 75 40).

Résultats statistiques n° 15, octobre 2010.